



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 décembre 1998

Tarifs municipaux 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 Décembre 1998

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M.
Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE,
M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98512

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998

Finances Budget Comptabilité

Tarifs municipaux 1999

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'évolution des tarifs proposée est en moyenne conforme aux prévisions fixées dans la note de cadrage, soit une hausse de 1 %.

Cependant, l'eau augmente de 3 %, pour faire face notamment à la forte hausse de la redevance prélèvement d'eau versée à l'Agence de l'eau, et l'Assainissement de 2 % pour pallier la diminution des recettes liées aux travaux de branchement (fin des programmes d'assainissement) et financer les investissements nouveaux.

Enfin, certains tarifs présentent un taux d'évolution différent, afin de s'adapter au mieux à la réalité et prendre en compte la situation des usagers (notamment les sports, le service des cimetières).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter les tarifs présentés sous forme de tableaux annexés à cette délibération et dont la date d'entrée en vigueur est précisée pour chacun d'eux.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)